

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30** le **lundi 6 avril 2020** par visioconférence.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Procès verbal - séance du mois de 9 mars 2020
- 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Rapport financier mensuel
 - 6.2 Approbation des comptes à payer
 - 6.3 Dépassement de coûts
 - 6.4 Clic Secur - administrateur multiple
 - 6.5 Paiement différé et intérêts - compte de taxation 2020
 - 6.6 Mois de la jonquille - société du cancer - appui
 - 6.7 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus - proclamation
 - 6.8 Rapport 2019 du directeur général en gestion contractuelle
 - 6.9 Aide financière d'urgence - pompiers - COVID-19
 - 6.10 Aide financière d'urgence - élus - COVID-19
- 7. LÉGISLATION**

7.1 Règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

8.1 Casque du directeur - Mathieu Lacombe

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

9.1 Mandat - Union des Municipalités du Québec - achat de sel de déglacage des chaussées

9.2 Catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence - demande de révision

9.3 Afficheur de vitesse - acquisition

9.4 Compteur d'eau pour l'AIBR - rang Plamondon

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Brunch des bénévoles - report

10.2 Fonds de développement du territoire - annulation du projet des jeux d'eau

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 45.

Le conseil de la municipalité de siège exceptionnellement en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ces personnes identifiées individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Ceci est rendu possible en raison du décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours. Le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. Le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période supplémentaire de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020.

L'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis

clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

2020-04-077

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour en reportant le point 6.5.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2020-04-078

3.1. PROCÈS VERBAL - SÉANCE DU MOIS DE 9 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 tel que déposé.

2020-04-079

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, il n'y a pas de question du public.

6. ADMINISTRATION

6.1. RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Il est déposé le rapport mensuel financier par monsieur le directeur général Michel Morneau.

2020-04-080

6.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de **105 125,17\$** afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2020-04-081

6.3. DÉPASSEMENT DE COÛTS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

02-130-00-321-00	Frais de poste	74,40\$
02-220-00-451-00	Frais centrale système alarme (détecteur chaleur-batterie DM sécurité)	206,45\$
02-230-00-331-00	communication téléphone (téléphone entrée)	108,00\$
02-230-00-454-00	Service de formation (santé et sécurité Christian)	230,97\$
02-330-00-521-03	Déneigement boul Laurier	1540,47\$
02-701-50-522-01	Entretien bureau loisirs (Lysa-Marie Ruel)	140,00\$
02-701-90-499-00	Autres services (volumes cours gardiens avertis et prêt à rester seul)	415,00\$
02-701-90-999-00	Remb. Camp de jour et activité (Covid-19)	909,68\$
	TOTAL	3 624,97\$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les dépassements des postes budgétaires pour le mois de mars 2020 selon le tableau déposé aux élus.

2020-04-082

6.4. CLIC SECUR - ADMINISTRATEUR MULTIPLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur le directeur général Michel Morneau ci-après le représentant, soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les

renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

2020-04-083

6.5. PAIEMENT DIFFÉRÉ ET INTÉRÊTS - COMPTE DE TAXATION 2020

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2020-04-084

6.6. MOIS DE LA JONQUILLE - SOCIÉTÉ DU CANCER - APPUI

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés à augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020-04-085

6.7. SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS - PROCLAMATION

Madame Ginette Gauvin quitte la salle virtuelle à 19h56.

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et que sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, l'organisme coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires et fait la promotion du don d'organes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec sollicite l'appui des municipalités dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2020 qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020 afin de promouvoir cette importante cause auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite appuyer et promouvoir la campagne de sensibilisation afin de sensibiliser la population à cette importante cause;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2020 qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020.

6.8. RAPPORT 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général dépose le rapport annuel en gestion contractuelle conformément au règlement 19-501. Ce document sera inséré au site internet de la municipalité.

2020-04-086

6.9. AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE - POMPIERS - COVID-19

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement fédéral en matière d'aide financière d'urgence suite à la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine tout comme la municipalité du Village de Sainte-Madeleine accordent une importance capitale à sa ressource humaine dont celle du service de sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers occupant à temps partiel seront pénalisés de cette aide financière en question s'ils sont dépêchés sur une ou plusieurs interventions;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'État-major à ce sujet documenté en soutien par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE REQUÉRIR du gouvernement fédéral d'orienter son aide de subsistance en tenant compte de la condition particulière des pompiers à temps partiel du service de sécurité des incendies;

DE DEMANDER aux députés fédéraux et provinciaux de la région l'appui de la municipalité dans cette démarche.

QUE le syndicat des pompiers soit informé de la démarche de la municipalité.

QUE le Village de Sainte-Madeleine soit informé de la démarche de la municipalité.

2020-04-087

6.10. AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE - ÉLUS - COVID-19

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement fédéral en matière d'aide financière d'urgence suite à la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine accorde une importance capitale au processus décisionnel démocratique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral pénalisera l'aide financière d'urgence à certains élus alors qu'ils obtiennent qu'un léger revenu mensuel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE REQUÉRIR du gouvernement fédéral d'orienter son aide de subsistance en tenant compte de la condition particulière des élus municipaux de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et de ceux des autres municipalités dans la même situation;

DE DEMANDER aux députés fédéraux et provinciaux de la région l'appui de la municipalité dans cette démarche.

QUE les autres municipalités de la MRC des Mashoutains soient informées de la démarche municipale

7. LÉGISLATION

2020-04-088

7.1. RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu les documents à-propos plus de 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services tel que déposé.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2020-04-089

8.1. CASQUE DU DIRECTEUR - MATHIEU LACOMBE

CONSIDÉRANT la démission du directeur du service de sécurité des incendies monsieur Mathieu Lacombe;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2020-02-36;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE remettre à monsieur Mathieu Lacombe le casque de protection en incendie du directeur de la sécurité des incendies.

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2020-04-090

9.1. MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2020-04-091

9.2. CATÉGORIES PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE - DEMANDE DE RÉVISION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

CONSIDÉRANT QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

2020-04-092

9.3. AFFICHEUR DE VITESSE - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un radar de vitesse (afficheur) afin de valider le comportement des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les routes et rangs agricoles méritent une attention particulière quant au respect des limites de vitesse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à acquérir de gré à gré deux afficheurs de vitesse.

2020-04-093

9.4. COMPTEUR D'EAU POUR L'AIBR - RANG PLAMONDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine acquiert de l'eau potable de différents organismes;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est desservie par la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR);

CONSIDÉRANT QUE le rang Plamondon ne possède pas de compteur sur le réseau principal à la limite du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à acquérir de gré à gré un compteur ainsi que les accessoires afin de quantifier les quantités d'eau importées de la AIBR;

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. BRUNCH DES BÉNÉVOLES - REPORT

La pandémie du COVID-19 sévissant présentement à l'intérieur de la Province du Québec fait en sorte que les élus demandent de reporter le brunch des bénévoles à une date ultérieure.

2020-04-094

10.2. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - ANNULATION DU PROJET DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de la MRC des Maskoutains en relation avec le projet de jeux d'eau conformément à la résolution 19-11-312;

CONSIDÉRANT le plan triennal d'immobilisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les démarches d'analyse du dossier par les élus;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'INDIQUER à la MRC des Maskoutains le retrait de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine au projet de jeux d'eau au parc Jodoin.

DE RETOURNER à la MRC des Maskoutains la moitié de la subvention au montant de 18 000\$, soit 9 000\$ en provenance du Fonds de développement rural.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-04-095

12. LEVÉE DE L' ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et :

DE LEVER cette séance à 20h23.

M. Gilles Carpentier, maire

**M. Michel Morneau, directeur
général et secrétaire-trésorier**